



Tony Urquhart
La chute n° 2 (1972).
Dessin à l'encre.

arts
plastiques

Quand l'État entreprend de favoriser la création



La Banque d'œuvres d'art est une création originale et audacieuse du Conseil des arts du Canada (1) et le moins conventionnel des organismes officiels.

Sa fonction? Aider les artistes canadiens en leur offrant un débouché et placer leurs œuvres à la vue du public dans les locaux de l'administration fédérale. Autrement dit, mécénat et information éducative. Et création d'une collection d'art canadien contemporain qui soit représentative, équilibrée, solide.

Il y a deux ans à peine, Mme Rivard-Lemoine, responsable des arts plastiques au Conseil des arts, proposait de créer un fonds destiné à l'achat d'œuvres canadiennes contemporaines qui seraient ensuite louées aux ministères et autres organismes fédéraux à un taux annuel correspondant à 12 p. 100 de leur prix d'achat. En avril 1972, le projet était approuvé et le gouvernement décidait d'y consacrer 1 million de dollars par an pendant cinq ans. En septembre 1972, M. Luke Rombout, directeur du programme de la Banque

d'œuvres d'art, entamait son premier voyage d'étude dans tout le Canada. En avril dernier, après sept mois de fonctionnement, la Banque avait acquis environ mille sept cents œuvres de trois cent cinquante artistes.

La diversité des auteurs suffit à indiquer que la politique de la Banque n'est pas de rechercher les artistes consacrés. Ce serait cependant une erreur de croire que la Banque, ayant beaucoup d'argent, achète n'importe quoi. Des comités régionaux, constitués pour quelques jours seulement, sont chargés de la sélection des œuvres. Ils veillent à éliminer de leur choix toute production médiocre (2). Les œuvres sont achetées soit aux galeries, soit aux artistes eux-mêmes, surtout lorsqu'il s'agit de jeunes artistes qui ne sont pas encore liés à une galerie.

L'exposition d'œuvres acquises par la Banque, qui a été présentée l'été dernier au Centre culturel canadien de Paris, comptait soixante-douze œuvres, dont une cinquantaine datées des trois dernières années. Elle a donc réclamé des choix difficiles et parfois arbitraires. On

y relevait les noms d'artistes qui ne sont pas inconnus du public canadien cultivé, comme Jack Bush, David Bolduc, Les Levine, Greg Curnoe, Charles Gagnon, Guido Molinari, William Ronald, Michael Snow, Kazuo Nakamura, Tony Urquhart, Joyce Wieland et ceux de jeunes créateurs comme John MacGregor et Sylvia Palchinski qui n'exposent au Canada que depuis trois ou quatre ans. L'exposition aurait pu être différente puisqu'elle n'était que l'un des choix possibles. Telle quelle, elle a donné une idée assez juste à la fois de la diversité de la collection et de la variété de la production des artistes canadiens au cours des dix dernières années. ■

1. Créé en 1957 pour développer « les arts, les humanités et les sciences sociales », le Conseil des arts jouit d'une large autonomie puisqu'il « détermine ses orientations, élabore ses programmes et en dirige l'exécution ».

2. Les comités sont constitués pour très peu de temps afin qu'un artiste puisse soumettre ses œuvres à un comité chaque fois différent. Chaque comité, composé de trois membres, est constitué d'artistes et de spécialistes de l'art canadien contemporain.